



**B. Ralph Chou, MSc, OD, FAAO**  
Rédacteur en chef

Le premier numéro d'une nouvelle année est un bon moment pour apporter des changements à la *Revue*.

D'abord, j'aimerais vous présenter notre nouveau Comité de rédaction. Le Comité de rédaction aidera à planifier les prochains numéros, à solliciter des manuscrits, à recruter des examinateurs et à établir des politiques pour la *Revue canadienne d'optométrie (RCO)* de l'Association canadienne des optométristes (ACO). C'est un plaisir d'accueillir D<sup>re</sup> Etty Bitton et D<sup>re</sup> Daphne McCulloch au sein du Comité. D<sup>r</sup> Tousignant et moi sommes impatients de travailler avec elles.

Nos articles évalués par des pairs paraîtront un peu différemment à compter de ce numéro. Les coûts d'impression et de distribution représentent une part importante de notre budget, et le Comité de rédaction et l'équipe de production doivent utiliser notre espace le plus efficacement possible. La *RCO* de l'ACO imprimée ne comprendra plus de listes de références. Toutefois, les références apparaîtront dans les fichiers PDF en ligne (versions anglaise et française). Étant donné que la *RCO* de l'ACO est une publication en libre accès, les articles sont facilement accessibles en ligne.

L'article principal de ce numéro porte sur les examens d'admission à l'exercice de la profession qui sont exigés pour ceux qui souhaitent pratiquer l'optométrie au Canada. Au cours du processus d'examen, nous avons reçu une lettre à la rédaction contenant une critique des conclusions des auteurs ainsi qu'une réfutation par les auteurs. Les trois documents sont publiés ensemble aux fins d'examen.

En tant que membre exécutif fondateur de l'ancienne organisation des Examineurs canadiens en optométrie, je tiens à souligner qu'il ne s'agit pas d'un nouvel enjeu. En effet, il s'agit d'un sujet qui a fait l'objet de vives discussions pendant que je siégeais au conseil d'administration des Examineurs canadiens en optométrie, et les mêmes questions y étaient abordées. Nos collègues américains ont commencé à élargir leur champ d'exercice pour inclure les interventions au laser et les interventions chirurgicales mineures. La profession canadienne doit déterminer si une évaluation pour l'adoption de cette modalité de pratique convient aux besoins canadiens.

Entamant la troisième année de la pandémie de COVID19, nous pouvons espérer un éventuel retour à la « normalité » dans notre vie professionnelle et personnelle. Restez en sécurité et en santé. ●